

Pour un transfert de ferme réussi



Conjuguer avoirs et êtres

Planifier tôt

le transfert pour :

- Bien comprendre toutes les étapes de la démarche
- Avoir le temps de s'informer
- Analyser les différents plans d'action et choisir celui qui convient le mieux
- Faire des investissements qui faciliteront le transfert
- Accumuler une mise de fonds
- Épargner un capital suffisant en vue de la retraite
- Se familiariser avec la cogestion

Se questionner

pour mieux se préparer

Vous êtes confiants et vous avez des projets d'avenir. Voici quelques pistes de réflexion avant de procéder.

Vous envisagez le transfert de votre entreprise

La relève est-elle prête à reprendre l'entreprise ? Comment intégrer la relève aux décisions ? Comment planifier les investissements dans l'entreprise pour en faciliter le transfert ? Quelle forme juridique devrait prendre la nouvelle association ? Sur combien de temps le transfert devrait-il s'étaler ? Quelles stratégies rendront possible une retraite sans tracas ? Comment minimiser l'impact du transfert pour conserver la santé financière de l'entreprise ? Où demeurerez-vous ? Comment protéger la succession en cas d'imprévu ? Quelles sont les options pour assurer un capital à tous vos enfants ?

Vous assurerez la relève

Est-ce que votre conjoint et vous partagez les mêmes objectifs de vie et de carrière agricole ? Êtes-vous prêts à prendre l'entreprise en main ? Avez-vous une mise de fonds adéquate ? Connaissez-vous les forces et les faiblesses de l'entreprise ? Les bénéficiaires de l'entreprise vous permettront-ils de vivre convenablement ? Quels investissements y aura-t-il à faire sous peu ? Quelle sera votre marge de manœuvre financière pour continuer le développement de l'entreprise ? Comment envisagez-vous la coexploitation ?

Par quoi

commencer ?

Vous avez pris une décision. Vous transférerez votre entreprise ou prendrez la relève d'une exploitation. Il vous faut planifier votre démarche afin d'effectuer un transfert réussi. Vous trouverez au verso les étapes à suivre pour assurer votre avenir financier et celui de votre entreprise.

Préparer financièrement le transfert

<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différents programmes qui existent <ul style="list-style-type: none"> - établissement - prêt au démarrage d'entreprise - prêt et transfert de quota 	Directeur de comptes agricoles Desjardins FADQ, MAPAQ, SGA SADC, CLD UPA, fédérations spécialisées, FRAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la situation financière de l'entreprise et sa transférabilité, ses forces et faiblesses, sa valeur, ses coûts de production 	Directeur de comptes agricoles Desjardins, SGA, FADQ CREA, CMEA, évaluateur privé, UPA, comptable
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer ses objectifs et analyser les différents scénarios de transfert de l'entreprise 	Comptable, SGA CREA, CMEA
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer sa situation financière personnelle <ul style="list-style-type: none"> - actif personnel, épargne - revenu extérieur ou revenu du conjoint 	Planificateur financier Desjardins
<ul style="list-style-type: none"> • Définir ses besoins pour la retraite <ul style="list-style-type: none"> - biens (maison, auto, chalet, etc.) - revenus (budget, loisirs, voyages, etc.) 	Planificateur financier Desjardins CREA, CMEA
<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les inconvénients et les avantages des formes juridiques de l'entreprise: vente directe, société, compagnie, autres 	Comptable, notaire Sessions d'information du CREA ou du CMEA
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les conséquences fiscales lors du transfert 	Comptable, fiscaliste, services de planification financière globale Desjardins
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les répercussions légales <ul style="list-style-type: none"> - modalités des contrats et conventions entre actionnaires - contrat de mariage - Loi sur le patrimoine familial - Loi de protection du territoire agricole - Loi sur la protection de l'environnement 	Sessions d'information du CREA ou du CMEA, notaire CPTA, MAPAQ MENVIQ, MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les types de financement existants 	Directeur de comptes agricoles Desjardins, FADQ, SGA
<ul style="list-style-type: none"> • Faire les bons investissements pour accroître l'efficacité et le solde résiduel 	Directeur de comptes agricoles Desjardins, FADQ, SGA et autres conseillers en gestion, MAPAQ

À qui vous référer

Préparer humainement le transfert

<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les attentes et les appréhensions des deux parties (parents-enfants) et en discuter 	CREA, CMEA, MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la relève <p>S'il n'y a pas de relève, il est possible que vous décidiez de vendre votre entreprise en la démantelant. Dans un tel cas, plusieurs de ces étapes demeurent nécessaires et Desjardins peut vous conseiller tout au long de votre démarche.</p> 	CREA, CMEA, MAPAQ, UPA, Syndicat des agricultrices, FRAQ Pour les entreprises sans relève, la Banque de relève sans ferme et de fermes sans relève dans certaines régions (par l'entremise du CREA ou de l'UPA)
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une relève certaine de son choix de vie en agriculture 	Support au groupe relève MAPAQ, FRAQ, CREA, CMEA
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une relève détenant une formation adéquate et une bonne connaissance du milieu agricole 	Conseiller à la formation du MAPAQ, FRAQ, UPA, établissements d'enseignement secondaire et cégeps agricoles
<ul style="list-style-type: none"> • Définir ses objectifs de retraite <ul style="list-style-type: none"> - les partager - planifier des activités de retraite sur la ferme ou hors de la ferme 	Sessions de formation ou d'information au transfert de ferme et sessions de formation au retrait de l'agriculture du CREA, CMEA, MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la relève participe à l'administration et aux décisions de l'entreprise 	CREA, CMEA
<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la place du conjoint (bru, gendre) dans l'entreprise et discuter du rôle de chacun 	CREA, CMEA
<ul style="list-style-type: none"> • Régler la question d'équité envers les autres enfants 	CREA, CMEA, comptable, fiscaliste, notaire
<ul style="list-style-type: none"> • Si le transfert se fait par étapes, établir un plan d'action pour prévoir: la durée de la participation des parents, les conditions, etc. 	CREA, CMEA, comptable, notaire

À qui vous référer

- CDL (Centre local de développement)
- CMEA (Centre multiservice d'établissement en agriculture)
- CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec)
- CREA (Centre régional d'établissement en agriculture)
- FADQ (La Financière agricole du Québec)
- FRAQ (Fédération de la Relève agricole du Québec)
- MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec)
- SADC (Société d'aide au développement de la collectivité)
- SGA (Syndicat de gestion agricole)



Conjuguer avoirs et êtres